

**SEANCE DU
27 MARS 2025**

**RAPPORT N° VI-3
25SGADB0029**

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
15

Date de convocation :
21 mars 2025

Date d'affichage :
28 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 27 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go- (salle d'expo - rez de jardin)71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc FRIZOT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD -

CONSEILLERS DELEGUES

OBJET:
Barrage de la Sorme - Mise aux normes tranche 1 phase 2 - Autorisation préalable de signature de marchés de travaux passés en procédure adaptée

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Gérard GRONFIER
M. CASSIER (pouvoir à Mme FALLOURD)
M. DURAND (pouvoir à M. JAUNET)
M. FREDON (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. GOMET (pouvoir à M. LUARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. PINTO)
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. PIGEAU)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. MARTI)

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

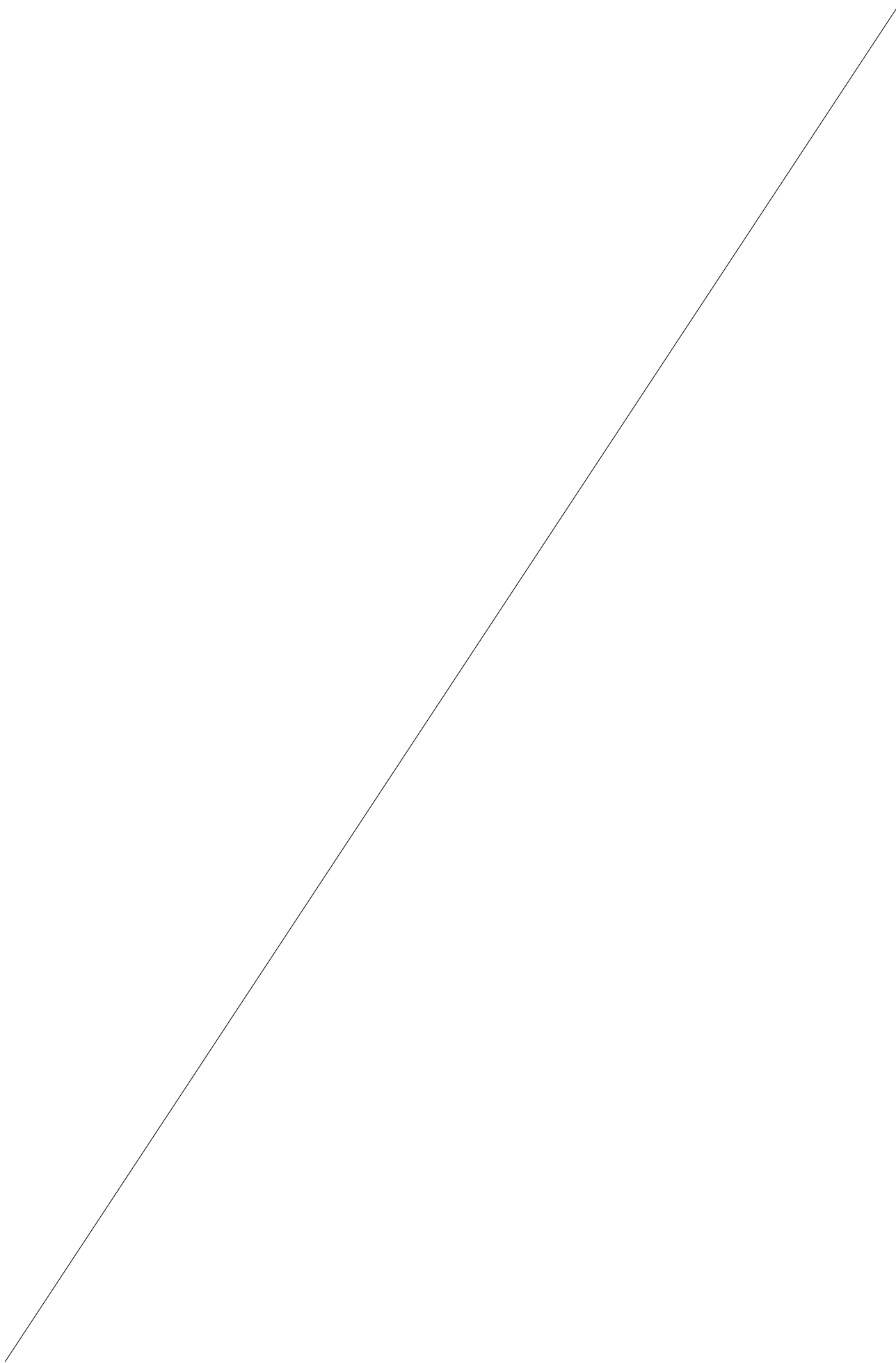
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Daniel MEUNIER



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« La retenue de la Sorme constitue la première capacité en volume des réserves de la CUCM utilisées pour la production d'eau potable.

Le barrage est un barrage en terre avec noyau d'argile, d'une hauteur d'environ 15 mètres, construit en 1970.

Conformément à la réglementation relative aux ouvrages intéressant la sécurité publique, le barrage a fait l'objet d'une revue de sûreté décennale qui a conclu à la nécessité d'engager un programme de mise aux normes :

- Tranche 1 : dispositif de vidange :
 - o Phase 1 : remplacement de la vanne de garde (réalisé en 2023, marché 22006PRP) ;
 - o Phase 2 : réhabilitation de la conduite de vidange et des organes hydromécaniques ;
- Tranche 2 : rénovation du génie civil de l'évacuateur de crues.

Les travaux de la tranche 1, phase 2 sont prévus en 2025-2026. Un maître d'œuvre agréé, SOMIVAL Ingénierie, a été mandaté pour assurer la conception et le suivi de ces travaux.

Ainsi, une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, prochainement engagée, sera allotie de la manière suivante :

- lot 1 : réhabilitation du dispositif de vidange. Estimation : 900 000 € HT ;
- lot 2 : remplacement du batardeau du clapet de régulation de niveau. Estimation : 100 000 € HT.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré
DECIDE

- D'autoriser à titre préalable Monsieur le Président, ou l' élu ayant reçu délégation en matière de marchés publics, à signer le marché à intervenir avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la consultation ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget Eau.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 mars 2025
et publié, affiché ou notifié le 28 mars 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD



Le secrétaire de séance,
Daniel MEUNIER

